

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 novembre 2011 à 19 h 00

Présents : MM. SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, TILHAC

Procurations : Mme ROUILLON MME LARBRE, M SARRAIL à M PUJO, M TRALLI à M SÉGNERÉ

Secrétaire de séance : Mme FERRATO

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Remarque de Mlle Patricia LAYERLE : les délibérations concernant les travaux du rond-point sur la RD15 doivent être prises par la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric engagée sur ce chantier dans le cadre de la compétence voirie.

➔ Préparation budget 2012 et décisions modificatives budget 2011

Décisions modificatives

Mouvements de crédits sur le budget communal 2011

Transfert de crédits de l'article 2111 à l'article 2313 : 26 400 €

Transfert de crédits de l'article 61521 à l'article 64111 : 3 800 €

Transfert de crédits des articles 61522 et 67441 à l'article 6554 : 12 300 €

Dépenses d'investissement à prévoir au budget 2012

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à lister les besoins de leurs commissions au plus tôt.

Il énumère les travaux les plus conséquents qui, pour certains d'entre eux, ne sont pas encore chiffrés.

Des devis devront être établis pour :

- le club house du terrain de foot
- l'atelier communal près du cimetière Laouët
- La réalisation d'une première tranche de rénovation de l'assainissement collectif comprenant l'ensemble du lotissement du Courcaillet est évaluée à 450 000 €.
- prévoir l'achat d'une partie du terrain appartenant à Mme JULIAN situé à l'ouest de la mairie.
- reprise sur 2012 de l'aménagement du secrétariat de mairie prévu et non réalisé en 2011.
- achat d'un mini-bus suite au passage en gestion communale du fonctionnement du centre de loisirs.
- reprise sur 2012 de l'implantation d'un colombarium au cimetière Laouët, les travaux ayant démarré fin novembre.

➔ Réforme des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'à l'issue des travaux réalisés en partenariat par les services de l'Etat et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour achever la couverture intercommunale du territoire national et renforcer la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées avait émis un avis favorable au maintien de la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric. En effet, les communes membres, dont Horgues, avaient fermement défendu ce maintien s'opposant au rattachement d'une partie de l'EPCI au Grand Tarbes et de l'autre au Haut-Adour.

Lors de la dernière réunion de la CDCI, destinée à la présentation des décisions de l'Etat pour le département, Monsieur le Préfet est venu confirmer son accord pour le maintien de la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric mais s'est trouvé face à certains grands élus appelant à remettre toutes les décisions pour cause d'élections...

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de sa profonde révolte face à cette attitude qui, au nom d'intérêts purement politiques, retarde et remet peut-être en cause une décision favorable à la communauté de communes pour le maintien de laquelle ses élus ont débattu, convaincus qu'elle est la structure la mieux adaptée aux intérêts de ses habitants.

➔ Travaux

➤ L'appel d'offres pour la réalisation du rond point sur la RD15 sera lancé en début d'année pour un démarrage des travaux début mars 2012.

➤ Le plan quinquennal de rénovation de l'éclairage public se poursuit en 2012 pour la 4^{ème} tranche : lotissement Chanterelles, allée du Lac Vert, rue du Balaïtous et extension du réseau EP rue de l'Agriculture.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de servitude conclue avec le SDE et nécessaire pour le passage d'un ligne à poser à l'occasion de l'extension du réseau éclairage public rue de l'Agriculture. Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

➤ Les travaux de rénovation du secrétariat de mairie démarrent début janvier 2012. Il est prévu de déplacer momentanément les bureaux dans la salle de réunion du conseil municipal.

➤ Poursuite des différents travaux prévus à l'école.

➔ Point CCAS

➤ La date du repas des aînés est confirmée pour le dimanche 22 janvier 2012.

→ Centre de loisirs

Compte tenu du passage en gestion communale du centre de loisirs à partir du 1^{er} janvier, plusieurs délibérations sont à prendre :

Délibérations

- Recrutement agents non titulaires de remplacement (permettant le remplacement rapide des personnels absents)
 - Prestation service ordinaire (signature convention objectifs et financement)
 - Renouvellement contrat enfance jeunesse
 - délibérations personnel ALSH et ALAE
 - Création d'une régie d'encaissement pour le centre de loisirs, nomination du régisseur et du suppléant
 - Extension de la régie cantine pour l'encaissement de la garderie
-

→ Frelons asiatiques

Monsieur le Maire rappelle que la commune est très sensibilisée à la prolifération des nids de frelons asiatiques, comme beaucoup d'autres communes d'ailleurs. Il propose d'adhérer à l' « Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées » association créée par la ville de Tarbes, le Conseil Général, le syndicat des apiculteurs, le groupement départemental de défense apicole et les maires des communes. Le but de l'association est la surveillance de l'expansion des colonies et l'adaptation des moyens de lutte respectueux de l'environnement. Montant de l'adhésion : 10 € annuels. Le conseil municipal adhère à l'unanimité à cette adhésion.

D'autre part, il est décidé de faire systématiquement détruire les nids présents sur le domaine public. Concernant le domaine privé, la mairie renseignera les particuliers sur les entreprises susceptibles de détruire les nids et conseillera vivement aux personnes de le faire mais ne financera par la destruction pour les particuliers.

→ Chemins de randonnées

➤ Monsieur le Maire rappelle le travail de la commission culture et loisirs de la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric dont le travail a permis de mettre en place un itinéraire de chemins de randonnées qui parcourent les communes membres. Un topoguide sera diffusé très prochainement et une date d'inauguration sera communiquée également.

→ Point utilisation nouvelle salle des fêtes

- ✓le planning de réservation sera transmis aux élus concernés lors de toute nouvelle demande
- ✓le nettoyage du sol sera réalisé tous les jeudis
- ✓rédaction d'une petite note aux associations qui utilisent la salle gratuitement afin qu'elles prennent soin des locaux, qu'elles n'oublient pas d'éteindre lumières, chauffage....

✓ Délibération : le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est intéressé par la location salle des fêtes pour y organiser des concours administratifs. Monsieur le Maire invite à délibérer sur le montant qui peut être proposé pour cette prestation.

Il est décidé :

-pour trois dates de concours sur deux jours : 2 500 €

-pour une date : 1 000 €

→ Questions diverses

✓ Monsieur le Maire précise qu'aucun candidat ne sera parrainé pour les élections présidentielles.

✓ Proposition de signature d'une convention d'honoraires avec Me Klein en charge des affaires juridiques de la commune (150 € H.T./mois.) La décision est reportée à début 2012.

✓ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration dans le domaine public de la voie privée desservant le lotissement de Monsieur Christian MALLARD. Toutefois, aucun travaux structurants ne seront réalisés par la municipalité dans les dix ans à venir. La rue est officiellement nommée, en accord avec le propriétaire, « rue du Néouvielle. »

✓ L'intégration dans le domaine public de l'impasse privée desservant le lotissement « Le Clos Marcan » reçoit un avis favorable du Conseil Municipal mais sera effective lorsque les éléments d'éclairage public seront en place.

✓ La Taxe Locale d'Equipement devient Taxe d'Aménagement : le taux est voté à l'unanimité à 3%.

✓ Délibération fermages communaux (mise à jour surfaces)

✓ Acquisition d'une parcelle communale par M et Mme Sagols : une offre sera faite lorsque tous les frais annexes occasionnés par cette opération seront chiffrés.

✓ Présentation des vœux le 20 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

○○○○